

## FRAIS GÉNÉRAUX – FOIRE AUX QUESTIONS

### QUELS SONT LES FRAIS GÉNÉRAUX DE PARTENAIRE SANTÉ?

Les [frais administratifs et de collecte de fonds](#) s'élèvent essentiellement à 19 %; administration 5,5 % et collecte de fonds 13,5 %. Selon Charity Intelligence, des frais administratifs et de collecte de fonds inférieurs à 35 % sont jugés raisonnables. La moyenne des organismes caritatifs canadiens est de 25 %.

### POURQUOI Y A-T-IL UNE DIFFÉRENCE ENTRE VOTRE DÉCLARATION T3010 DE L'AGENCE DE REVENU DU CANADA DE 2018 (ET AVANT) ET VOTRE DÉCLARATION ACTUELLE?

PartenaireSanté a entrepris une restructuration qui a permis de financer davantage d'activités caritatives.

### COMBIEN VOS ORGANISMES DE BIENFAISANCE DU DOMAINE DE LA SANTÉ REÇOIVENT-ILS?

Au fil des ans, PartenaireSanté verse environ 81 % des fonds amassés à nos organismes de bienfaisance du domaine de la santé ainsi qu'à des programmes et activités de sensibilisation et d'échanges pour faciliter l'accès de la population canadienne à de l'information et à des ressources en santé pertinentes.

### EST-CE QUE VOS ORGANISMES DE BIENFAISANCE DU DOMAINE DE LA SANTÉ REÇOIVENT LA TOTALITÉ DU DON DÉSIGNÉ PAR UN DONATEUR?

Oui, nos organismes de bienfaisance du domaine de la santé reçoivent la totalité de tous les dons directs dont ils ont été désignés bénéficiaires par l'entremise de PartenaireSanté. Nos organismes de bienfaisance du domaine de la santé peuvent participer par la suite au fonds PartenaireSanté. Cela permet de verser aux organismes de bienfaisance la totalité des dollars recueillis. Pour en apprendre davantage sur le fonds PartenaireSanté, visitez-nous à l'adresse [partenairesante.ca](http://partenairesante.ca).